

Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente  
de l'adresse du destinataire)

N° SIRET

Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 <sup>er</sup> janvier précédent, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :		Date de début de l'exercice de la profession :	
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens			
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2022 OU À LA PÉRIODE DU		AU	
		(si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)	
<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO) Voir renvois à la notice			
<b>1- Résultat fiscal</b> (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B)	<b>Bénéfice :</b>		<b>Déficit :</b>
<b>Prélèvement à la source</b> : Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu :			
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			
<b>Revenus de capitaux mobiliers</b> (y compris les crédits d'impôt) (21)			
<b>1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI)</b>			
<b>Résultat net imposé au taux de 10 % :</b>			
<b>2- Plus-value</b> ©	à long terme imposable au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quinquies)	à long terme dont l'imposition est différée de 2ans (art 39 quinquies I-1)
	à long terme exonérées (art. 151 septies)	à long terme exonérées (art. 151 septies A)	à long terme exonérées (art 151 septies B)

<b>3- Exonérations et abattements</b> © et (21) <b>pratiques</b> (cocher la case ci-dessus correspondant à votre situation)	sur le bénéfice		sur les plus-values à long terme imposable aux taux de 12,8 %
Entreprise nouvelle, art 44 <input type="checkbox"/> Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur Art. 44 octies ou 44 octies A : <input type="checkbox"/> Autres dispositifs : <input type="checkbox"/> Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : <input type="text"/>			
Entreprise nouvelle, art.44 quinquies <input type="checkbox"/> Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies A : <input type="checkbox"/> Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : <input type="text"/>			
<b>4- BNC non professionnels</b>	Bénéfice		Déficit
Exonérations sur le bénéfice non-professionnel		Dont exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes » :	
Plus-value à long-terme imposable au taux de 12,8 %		Plus-value à court-terme	
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			
<b>Comptabilité informatisée</b>			
Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé : <input style="width: 150px;" type="text"/>			
<b>Viseur conventionné</b> <input type="checkbox"/> <b>AA ou OMGA</b> <input type="checkbox"/>			
Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :			
- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :			
- du conseil :			
- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé :			
N° d'agrément de l'AA ou OMGA ou du viseur conventionné :			
<b>ECF</b> <input type="checkbox"/> Prestataire :			
<b>Signature et qualité du déclarant</b>			
À _____, le _____			

**REVENUS 2022**

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE							N° 2035-SD Suite (2023)	
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :								
N° SIRET :								
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :								
Désignation des employeurs						Montant des salaires perçus		
<b>PERSONNEL SALARIÉ (A)</b>								
Nombre total de salariés :		dont handicapés :		dont apprentis :		Société civile de moyen :		- des salariés
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS-U, du formulaire 2460-T ou des DSN émises au titre de l'année 2022)					- quote-part vous incombant :		- des salaires nets	
I – IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)								
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé TVA comprise	Montant de la TVA déduite	Base amortissable Col 2 – col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements		
						antérieurs	de l'année	
	1	2	3	4	5	6	7	
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyen (B)								
Total du tableau (B)								
Report du total de la dernière annexe (B)								
<b>Total général</b> -----							A	
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035B)								B
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A-B)								

**REVENUS 2022**

**RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE**

N° 2035-SD Suite  
(2023)

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION : \_\_\_\_\_  
 N° SIRET : \_\_\_\_\_

**II- DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)**

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine 1	Amortissements 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession 4	Plus ou moins-value	
							à court terme 5	à long terme 6

Plus ou moins-value à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035-B)----->

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court-terme : Montant pour lequel l'imposition est différé (C)	Plus-value à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035-SD)
--	---

Plus-values à court terme exonérées (C)		Plus-values nette à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la 2035)	
Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>
Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>
Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>
		Article 151 septies B du CGI	<input type="text"/>

**III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS** (tableau réservé aux sociétés) (D)

Nom, prénoms, date et lieu de naissance Adresse du domicile des associés N° fiscal (pers. physique) N° SIREN (pers. morale)	Associé ayant la qualité de gérant	Part dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme
			du résultat fiscal			
			Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe Totaux →						

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



N° 15945\*05

pour AJ   mois

<b>1</b>		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION													
Nature de l'activité (1)												Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA					
<b>2</b>		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA			
<b>R E C E T T E S</b>	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)					(3)			AC				
	4	Montant net des recettes										AD			
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF			
	7	<b>TOTAL (ligne 4 à 6)</b>										AG			
	<b>3</b>		8 Achats (6)										BA		
<b>D É P E N S E S  P R O F E S S I O N N E L L E S</b>	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY		
	13		Autres impôts										BS		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV		
	15	Loyer et charges locatives										BF			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	BG		
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures  et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...							BJ				
24	Autres frais de déplacements (voyages...)														
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT						BK		
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY									
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN				
32	Pertes diverses (15)										BP				
33	<b>TOTAL (lignes 8 à 32)</b>										BR				





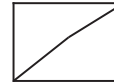






FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 15945\*05

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser une ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

